

Appel à manifestation d'intérêt 01- 2024
au titre de la fiche action 1.1.9 du
Programme REUNION
FEDER-FSE + 2021-2027

**« Renforcer l'effort de RDI par le
recrutement des jeunes diplômés »**

DATE D'OUVERTURE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT :
06/02/2024

DATE LIMITE DE REMISE DES PROPOSITIONS :
31/07/2024

Les dossiers devront être déposés par voie dématérialisée sur le portail régional des
fonds européens FEDER – FSE+ à l'adresse suivante :
<https://aides.regionreunion.com/reunion-portail/>

CONTEXTE

La S3, dénommée S5, permet de définir une stratégie de développement économique fondée sur la valorisation des singularités régionales et des priorités thématiques claires.

Articulée autour du levier de l'économie de la connaissance, cette ambition a conduit à mobiliser des moyens contribuant à l'expansion du système régional de recherche et d'innovation composé notamment :

- d'un réseau d'infrastructures de rang mondial dans des domaines clés tels que l'observation du changement climatique et les sciences de l'atmosphère, l'agroécologie, les sciences marines, les biotechnologies et la santé ;
- de l'Université et 5 délégations régionales d'organismes nationaux opérant dans une quarantaine de laboratoires dont 9 unités mixtes de recherche ;
- d'un réseau régional de soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation dynamique, composé de 13 structures dont 2 centres de ressources technologiques
- de 14 réseaux professionnels.

Pour autant des freins au développement de la dynamique de l'innovation subsistent sur le territoire tels que :

- un nombre de diplômés du supérieur encore en retrait par rapport à la moyenne nationale
- la difficulté d'atteindre des masses critiques en matière d'effort de recherche au regard notamment d'une fragmentation des thématiques de recherche
- une faible attractivité et ouverture à l'international du système régional de recherche et de l'innovation
- une gouvernance de la S3 peu adaptée à l'économie de la connaissance.

Aussi, afin de renforcer l'internationalisation de recherche, le plan d'actions S3 dénommée S5 propose d'accroître l'attractivité du territoire pour développer les capacités de recherche et d'innovation, mesurées par le nombre de scientifiques et d'ingénieurs travaillant à La Réunion, d'amplifier les transferts de connaissances, de savoirs, de technologies pour éviter la duplication de l'effort de RDI et accentuer l'impact de ces activités sur le territoire et d'augmenter la reconnaissance internationale par une participation accrue au programme Horizon Europe, mesurée par la contribution obtenue par le territoire et enfin d'augmenter le nombre de solutions innovantes d'origine réunionnaise exploitées à l'international.

OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

A/ Objectifs

Cette action a pour objectif, dans les domaines prioritaires de la S3, de favoriser le recrutement de scientifiques de haut niveau (doctorat) en entreprises ou en organismes de recherche publics afin de permettre un accroissement quantitatif et qualitatif de la R&I sur

le territoire, une meilleure inscription de l'écosystème réunionnais dans les réseaux d'innovation et une amélioration de l'attractivité du territoire dans ces domaines.

Elle permettra par conséquent de :

- Renforcer une culture de l'innovation et du transfert scientifique et technologique dans les entreprises ;
- Renforcer les échanges et les interactions entre la recherche publique et les entreprises privées ;
- Développer des partenariats public – privé dans des secteurs stratégiques.

B/ Périmètre

Cet AMI vise à accompagner les structures, privées ou publiques, de La Réunion souhaitant recruter un post-doctorant pour développer un projet en cohérence avec la S3.

C/ Descriptif technique

Afin de contribuer au développement de l'écosystème de R&I local, les projets devront :

- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (titulaires d'un doctorat), dans les entreprises des secteurs stratégiques de la S3 afin de structurer des services R&D « endogènes » dans les entreprises locales, ou dans les organismes de recherche publics ;
- Favoriser l'innovation et la diffusion de connaissances dans les entreprises par le rapprochement de la recherche publique et du monde économique ;
- Accompagner l'orientation vers la Stratégie de Spécialisation Intelligente des organismes de recherche;
- Augmenter le nombre de créations d'entreprises (spin off, start up.), par la valorisation économique des projets de recherche suivis par les post-doctorants ;
- Favoriser le développement d'activités de R&D et Innovation avec les pays membres de l'UE et tiers.

L'action contribuera au développement d'un projet en Recherche, Développement et Innovation (RDI) existant ou nouveau, cohérent avec les attentes du monde économique, les principes et priorités de la Stratégie de Spécialisation Intelligente du territoire.

Selon les projets de R&D, l'activité du jeune diplômé pourra couvrir des missions variées : expertises, veille technologique, veille scientifique ou réglementaire, état de l'art, formation, études de faisabilité, conseil en management, études diverses... Elle pourra être avec ou sans rapport direct avec les sujets explorés durant son cursus universitaire et renvoyer par exemple à la valorisation d'une compétence ou d'une expertise individuelle.

La mission du jeune diplômé se déroulera prioritairement au sein d'une entreprise (obligatoirement en collaboration avec un organisme de recherche public), mais pourra également se dérouler au sein d'un organisme ou établissement public de recherche public,

ou d'une structure chargée de mission d'intérêt général, dans le champ de la RDI à la Réunion, en collaboration avec un organisme de recherche extérieur à La Réunion.

Cas 1 : la mission se déroule au sein d'une entreprise, association ou organisme de recherche privé

Pour sa mission, le jeune docteur pourra s'appuyer sur les ressources d'un laboratoire local, d'un laboratoire européen ou international si les ressources ne sont pas disponibles localement. Dans le cadre de la collaboration prévue avec le laboratoire de recherche partenaire, le temps passé en laboratoire ne devra pas excéder 30 %. Afin d'encourager la pérennisation du poste au sein de la structure, la présentation d'un CDI sera favorisée.

Cas 2 : la mission se déroule au sein d'un Organisme de recherche public, d'un EPL, d'une chambre consulaire :

Les organismes de recherche et les établissements publics représentés à La Réunion doivent pouvoir participer activement à l'insertion professionnelle des docteurs ayant effectué une partie de leur parcours scolaire et/ou universitaire à La Réunion et n'ayant encore jamais signé de CDI. Or, les recrutements réalisés par ces organismes publics sont le plus souvent encadrés par des concours nationaux, ces derniers ne pouvant s'engager de façon définitive sur l'insertion du docteur au sein de leur structure à la signature du contrat.

Afin d'augmenter les chances d'insertion professionnelle du docteur, le présent dispositif propose de financer les organismes de recherche et les établissements publics qui s'engageront à valoriser et renforcer l'ensemble des compétences des jeunes docteurs leur permettant une insertion professionnelle rapide. En outre, l'organisme concerné devra avoir, dans le cadre du projet sur lequel est recruté la personne, un partenariat avec un organisme de recherche extérieur à La Réunion. Enfin, une formation à l'entrepreneuriat et l'innovation (notamment Propriété Intellectuelle...) devra être délivrée au cours de la mission du post-doctorant. Cet accompagnement personnalisé donnera lieu à un rapport d'activité spécifique (rapport d'insertion professionnelle postdoctoral) cosigné par l'ensemble des parties (le jeune docteur et la structure d'accueil) qui précisera les nouvelles compétences professionnelles acquises en dehors du champ scientifique initial du jeune docteur.

MODALITES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

A/ Types de bénéficiaires

- Entreprises privées, associations ou organismes de recherche privés.
- Organismes de recherche publics, EPL, chambres consulaires.

B/ Critères d'analyse et de sélection des projets

Les dossiers seront analysés et sélectionnés sur la base des critères de sélection de la Fiche action 1.1.9 «Renforcer l'effort de RDI par le recrutement de jeunes diplômés» téléchargeable sur le site <https://regionreunion.com>, et de la grille d'analyse et de notation ci-dessous :

Principes de sélection		Notation	Pièce justificative requise
Capacité financière et opérationnelle du porteur de projet	Le demandeur a-t-il la capacité financière et administrative de mener à bien le projet ?	Oui : 10 Non : 0*	Les délibérations de l'organe délibérant représentant : 1. Le budget de l'année N 2. Le plan de financement de l'opération
	Le demandeur a-t-il déjà mené à bien des opérations de la même envergure ?	Oui : 10 Non : 0	Liste des projets qui ont été menés par l'organisme et leurs bilans. Planning prévisionnel et calendrier exécutif.
Cohérence avec la S3	Afin d'inscrire l'île de la Réunion sur la voie de l'économie de la connaissance, écologique, compétitive et inclusive, les opérations sélectionnées devront être cohérentes avec les 4 priorités transversales et 9 thématiques de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) de La Réunion	Oui : 20 Non : 0*	Avis de l'agence régionale de l'innovation
Evaluation du projet	Convention de partenariat ou contrat portant sur le projet entre : Un porteur privé et un organisme de recherche public local ou un organisme de recherche public local et un organisme de recherche extérieur	Oui : 15 Non : 0*	Exemplaire de la convention ou du contrat (le cas échéant au stade de projet pour l'instruction)
	Docteur ayant effectué une partie de son parcours scolaire et/ou universitaire à La Réunion	Oui : 15 Non : 0	Curriculum vitae

	Lien de parenté avec le gérant de l'entreprise et/ou responsable de l'organisme de recherche -laboratoire de recherche	Oui : 0 * Non : 10	Attestation
	Le contrat de travail proposé est un CDI	Oui : 10 Non : 0	Contrat de travail ou projet de contrat

* note éliminatoire au regard de la réglementation et/ou des objectifs du programme.

Les projets présentant une note inférieure au seuil de 12/20 ne seront pas retenus.

C/ Modalités techniques et financières

Taux de subvention au bénéficiaire :

- 1) Pour les entreprises¹ privées, organismes de recherche privés ou associations ayant une activité économique :

	Petites entreprises*	Entreprises moyennes*	Grandes entreprises*
Recherche industrielle	70 %	60 %	50 %
Recherche industrielle – collaboration effective ou large diffusion des résultats du projet	80 %	75 %	65 %
Développement expérimental	45 %	35 %	25 %
Développement expérimental – Collaboration effective ou large diffusion des résultats du projet	60 %	50 %	40 %

*les taux indiqués sont des taux de subvention publique maximum

- 2) Pour les organismes de recherche public et associations ne réalisant pas d'activités économiques (au sens de l'annexe V du régime cadre N°SA.58995) : 68 % de FEDER et 80 % de subvention publique

Le porteur devra s'engager à solliciter exclusivement les moyens financiers figurant dans sa demande.

Plafond éventuel des subventions publiques : 125 000,00 € par post-doctorant pour une durée maximale de 24 mois.

¹ Est considérée comme entreprise toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique (annexe III du régime cadre N°SA.58995)

Dépenses éligibles :

Outre les dépenses retenues et non retenues spécifiquement dans le guide du porteur de projet, des dépenses spécifiques ou des exclusions particulières à la fiche action sont mentionnées ci-dessous :

- Les dépenses internes directes : à condition qu'elles ne soient pas financées par ailleurs et que les éléments de coûts soient présentés clairement dès l'instruction : dépenses de personnel (nom, fonction, taux de rémunération, fiche de poste).

Dépenses non éligibles :

- Toute autre dépense est exclue

D/ Procédure de sélection

- Validation des résultats de l'appel à manifestation d'intérêt

Les dossiers déposés seront analysés, comme indiqué au point B, au vu de leur éligibilité et seront sélectionnés sur la base des critères de sélection et de la grille d'analyse et de notation de la fiche action 1.1.9. Ils seront instruits, dans la limite des fonds disponibles, par les services de la Direction FEDER Recherche Innovation (DFRI).

Durant cette étape, des compléments techniques et administratifs pourront être demandés aux porteurs pour finaliser l'instruction des dossiers.

Les projets recevant une note supérieure ou égale à 12/20 seront retenus.

Les projets seront ensuite présentés pour validation en Commission Permanente de la Région.

- Notification de la décision de l'autorité de gestion

Le porteur de projet sera avisé par écrit de la décision prise par l'autorité de gestion au sujet de sa demande de subvention et, en cas de rejet, des raisons de cette décision négative.

Pour les dossiers retenus, la convention de financement FEDER sera transmise à l'issue de la notification de la décision de l'autorité de gestion-

Aucune modification du projet qui aurait un impact sur les critères de sélection ou de notation n'est autorisée.

PRESENTATION DES PROPOSITIONS

La liste des pièces constitutives du dossier de demande de subvention **comprendra l'ensemble des pièces et documents énumérés au § « Pièces constitutives du dossier et obligations spécifiques du demandeur » de la FA 1.1.9** «Renforcer l'effort de RDI par le recrutement de jeunes diplômés ». **Le service instructeur pourra demander des pièces complémentaires qu'il juge nécessaires à l'instruction du dossier en fonction de la nature de l'opération, du statut du porteur de projet et des dépenses présentées**

Les dossiers devront être déposés par voie dématérialisée sur le portail régional des fonds européens FEDER – FSE+ à l'adresse suivante : <https://aides.regionreunion.com/reunion-portail/>

Pour toute difficulté d'ordre technique dans la saisie du dossier de demande de subvention, le porteur de projet peut se rapprocher du point de contact ci-dessous.

Pour rappel, une « Fiche procédure – création de compte », ainsi que des informations sur le programme Réunion FEDER-FSE+ 2021-2027, sont disponibles sur le site de la Région Réunion, au lien suivant :<https://regionreunion.com/actualite/toute-l-actualite/article/votre-projet-feder-2021-2027>.

La date limite de réception des propositions liées à cet appel à manifestation d'intérêt a été fixée au : 31/07/2024 à 12h00 (heure locale).

Contacts :

Direction FEDER Recherche Innovation (DFRI)

Annexe de l'Hôtel de Région (3ème étage)

Tél : 02.62.48.71.46